

APPEL A COTISATION 2019

<input type="checkbox"/> Equipe de Soins Primaires <i>Soit : professionnels de santé en démarrage de projet</i> 50,00€ au moins* (50,00€ reversés à la FFMPs)	<input type="checkbox"/> Equipe en cours d'élaboration du projet de santé : 100,00 € au moins* (100,00€ reversés à la FFMPs)	<input type="checkbox"/> Equipe dont le projet de santé est validé par l'ARS : 200,00 € au moins* (200,00€ reversés à la FFMPs)	<input type="checkbox"/> Equipe bénéficiant d'un financement au titre de l'exercice pluriprofessionnel coordonné : 600,00€ au moins* (400,00€ reversés à la FFMPs)
--	--	---	--

A travers la cotisation versée, vous êtes membre à part entière de la FFMPs.


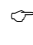


Vous pouvez décider de verser une somme supplémentaire au montant appelé pour nous soutenir dans le développement des actions !

[Bulletin au verso](#)

Pourquoi être membre de notre « réseau de fédérations » ?

Depuis 2008, l'action de la FFMPs en faveur de l'exercice pluriprofessionnel coordonné n'est plus à démontrer.

Pionniers, militants de la première heure, se sont rassemblés dès sa création pour promouvoir et faire reconnaître cette conception des soins primaires, ces nouvelles organisations du travail pour la prise en charge des patients :

- ✓ **Promouvoir et soutenir les projets en formant les facilitateurs des territoires**, intervenant au plus près des équipes.
- ✓ **Coconstruire ensemble en favorisant les échanges et les retours d'expériences** à travers le réseau des fédérations, leur articulation entre elles et l'organisation des Journées Nationales
- ✓ **Développer les organisations en participant à des expérimentations, des groupes de travail** pour sans cesse faire avancer la prise en charge des patients dans le système de santé :
 -  *Coordination et articulation avec les autres acteurs,*
 -  *Recherche et formation,*
 -  *Prévention et implication des patients,*
 -  *Organisations interprofessionnelles nouvelles, etc.*
- ✓ **Représenter et faire reconnaître cet exercice auprès des instances en œuvrant pour faire évoluer la réglementation**, le financement des équipes et notamment les avancées fortes de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel.

Etre adhérent de la FNAMPoS c'est :

- ✓ *Bénéficier de ces travaux et soutenir les actions à venir, nationales et régionales,*
- ✓ *Bénéficier de cet investissement auprès des instances nationales et régionales,*
- ✓ *Légitimer la place des équipes de soins primaires dans le système de santé et dans votre territoire,*
- ✓ *Faire entendre votre voix et participer aux actions.*

 **Le versement annuel de votre cotisation est donc essentiel !**

Nous sommes confiants dans la continuité de votre engagement et vous en remercions d'avance !



BULLETIN DE COTISATION 2019

Cordonnées de la maison de santé pluriprofessionnelle

- En cas de modification merci de bien vouloir mettre à jour vos coordonnées.
- Elles sont essentielles pour communiquer avec vous et vous transmettre les informations, actualités ou autres éléments jugés utiles. Vous pouvez à tout moment les rectifier ou nous demander d'être retiré de ces listes de diffusion par simple mail : contact@fnampos.fr
- Je souhaite bénéficier des informations transmises par la FNAMPoS.

Nom de la MSP

Adresse

Code Postal - Ville

Téléphone

Site internet / Page Facebook

Courriel

Personne contact

Téléphone

Courriel

Cotisation 2019

Nouvelle adhésion : Joindre à cette demande le **projet de santé de la structure créée ou en cours de création**.
Le montant de la cotisation sera réglé une fois l'adhésion acceptée par le Conseil d'Administration de la FNAMPoS.

<input type="checkbox"/> Equipe de Soins Primaires <i>Soit : professionnels de santé en démarrage de projet</i> 50,00€ au moins (50,00€ reversés à la FFMPs)	<input type="checkbox"/> Equipe en cours d'élaboration du projet de santé : 100,00 € au moins (100,00€ reversés à la FFMPs)	<input type="checkbox"/> Equipe dont le projet de santé est validé par l'ARS : 200,00 € au moins (200,00€ reversés à la FFMPs)	<input type="checkbox"/> Equipe bénéficiant d'un financement au titre de l'exercice pluriprofessionnel coordonné : 600,00€ au moins (400,00€ reversés à la FFMPs)
---	---	--	---

Règlement par virement :

BANQUE CA d'Aquitaine BANQUE
13306
N° DE COMPTE : 23058536776
IBAN : FR7613306003262305853677605
CODE BIC : AGRIFRPP833

GUICHET
00326
CLE RIB : 05

Règlement par chèque :

2 Lieu-dit Gaillardas - 47360
MADAILLAN
A l'ordre de la FNAMPoS

En ligne :

[Cotisation FNAMPoS 2019](#)